

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°24-DC089

Conseil Communautaire du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de la commune de Villes, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT :

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET - Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Patrick PERREARD - Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION - Serge RONZON – Mourad BELLAMMOU - Benjamin VIBERT - Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT - Anthony GENNARO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Antoine MUNOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA – Odette DUPIN - Marie-Françoise GONNET - Christophe MAYET - Marielle BERGERET

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON - Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT – Patricia VERDET à Sophie SELLIER - Annick DUCROZET à Patrick PERREARD - Christiane RIGUTTO à Anthony GENNARO

Votants : 30

Présents : 25

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Objet : Rectification de l'affectation des résultats 2023 du budget annexe assainissement

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, expose que conformément à l'instruction M49, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 à l'appui du compte administratif et du compte de gestion.

Madame la Vice-Présidente propose d'affecter les résultats du budget annexe assainissement comme suit :

FONCTIONNEMENT BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
Dépenses de fonctionnement	2 199 718,56 €
Recettes de fonctionnement	3 497 940,17 €
Résultat de fonctionnement 2023	1 298 221,61 €
Résultat reporté exercice antérieur (002)	247 549,79 €
Résultat de clôture à affecter	1 545 771,40 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	1 114 748,23 €
Recettes d'investissement	956 820,07 €
Résultat investissement 2023	- 157 928,16 €
Résultat reporté exercice antérieur (001)	359 579,92 €
Résultat de clôture à affecter	201 651,76 €

Résultats cumulés	1 747 423,16 €
--------------------------	-----------------------

Restes à réaliser dépenses	685 511,92 €
Restes à réaliser recettes	80 000,00 €
Solde des restes à réaliser	- 605 511,92 €

Besoin de financement	- 605 511,92 €
------------------------------	-----------------------

AFFECTATIONS DES RESULTATS	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 141 911,24 €
001 Excédent d'investissement reporté	201 651,76 €
1068 Affectation des résultats	403 860,16 €

Elle propose au Conseil communautaire d'affecter les résultats 2023 du budget annexe assainissement tel que présenté.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

Asse en préfecture
001-240100891-20240926-24-DC089-DE
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024

VU la délibération n° 24-DC021 du Conseil communautaire du 04 avril 2024 approuvant le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'exercice 2023,

VU la délibération n°24-DC028 du Conseil communautaire du 04 avril 2024 approuvant le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2023,

VU la délibération n°24-DC060 du Conseil communautaire du 04 avril 2024 portant sur l'affectation des résultats 2023 du budget annexe assainissement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'ABROGER** la délibération n°24-DC060 du Conseil communautaire du 04 avril 2024 portant sur l'affectation des résultats 2023 du budget annexe assainissement.
- **D'AFFECTER** les résultats du budget annexe assainissement comme suit :

L'excédent de fonctionnement 2023 de 1 545 771,40 € est reporté au budget 2024 comme suit :

- En recettes de fonctionnement au compte **002** pour un montant de **1 141 911.24 €**
- Et en recettes d'investissement au compte **1068** pour un montant de **403 860,16 €**

L'excédent d'investissement 2023 de 201 651,76 € est reporté en recettes d'investissement au budget 2024 au compte **001** (excédent reporté).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire,
Catherine BRUN

Le Président
Patrick PERREARD

